



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 6 avril 2017

VILLE DE SOLLIES PONT

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|---|----------------|-----------------------------|
| Afférents Au Conseil | En exercice | Ont pris part au vote |
| 33 | 33 | 32 |
| Date de la convocation 30 mars 2017 | | |
| Date d'affichage 30 mars 2017 | | |
| Objet de la délibération <i>Pôle services techniques – Service de l'urbanisme – Bilan des cessions et des acquisitions de l'année 2016</i> | | |
| Vote pour à l'unanimité | | |
| POUR : 32 | | |
| CONTRE : 0 | | |
| ABSTENTION : 0 | | |

L'an deux mille dix-sept, le six avril deux mille dix-sept, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BEAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Maro, CHEVROT Régis, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, LUNGER Carine, MAESTRACCI Sylvie

Procurations :

CHAUUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle,
BESSET Monique donne procuration à BELTRA Sandrine,
GRISOLLE René donne procuration à MAIRESSE Aude

Absents :

MANDON-BONHOMME Céline

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

PREAMBULE

Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif.

La commune a ainsi dressé un bilan des acquisitions et cessions immobilières au cours de l'année 2016.

Aucune cession n'a été actée.

On note deux acquisitions importantes :

- Les parcelles cadastrées section AE 60 et 61 dans le cadre de l'extension de la zone activités,
- Les parcelles cadastrées section AW 489 et 493 pour la réalisation d'un parking au hameau des Laugiers

Ce bilan sera annexé au compte administratif 2016.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2241-1;

CONSIDERANT que la commune a réalisé des acquisitions immobilières au cours de l'année 2016 ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **PREND ACTE** du bilan 2016 des cessions et acquisitions opérées sur le territoire communal, tel qu'annexé à la présente ;
- **DIT** que ce bilan sera annexé au compte administratif de la commune pour l'année 2016.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

11 AVR. 2017

12 AVR. 2017



Etat des cessions immobilières année 2016

| Date de l'acte | Adresse | Réf. cadastrales | Acquéreur | Objet | Montant |
|----------------|---------|------------------|-----------|-------|---------|
| X | X | X | X | X | X |

Etat des acquisitions immobilières année 2016

| Date de l'acte | Adresse | Réf. cadastrales | Objet | Montant |
|----------------|----------------------------|--|-----------------|----------------------|
| 21/06/2016 | 1100 chemin des Andues | AE 60 et 61 | Terrain | 45000 € |
| 10/10/2016 | 489 chemin de la Diligence | AW 489 ET 493 | Terrain | 60 000 € |
| 9/11/2016 | Passage ilot de la gare | Division en volumes section AS 19-20-23-24-25-26-27-28-30-364 | Passage Lauréri | 1 euro |
| 10/10/2016 | Cnèmiin de la Tour | BK 212 | Alignement | Indemnité 2000 euros |

